

212C0179
FR0000033318-OP005-AS05

1^{er} février 2012

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL

(Euronext Paris)

1. Le 1^{er} février 2012, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, agissant pour le compte du groupe coopératif Cristal Union et de la Société Vermandoise de Sucreries, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL (SSPLV) en application des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général.

A l'issue d'une série de cessions prévues par un protocole conclu le 7 janvier 2012, la société Cristal Union a acquis, le 31 janvier 2012, auprès des membres de la famille Delloye, directement et indirectement, la totalité des titres de capital de la Société Champenoise de Gestion, laquelle détient directement 94,46% du capital et des droits de vote de la Société Vermandoise de Sucreries, cette dernière détenant directement 56,51% du capital et des droits de vote de SSPLV. Les cessions à l'origine de cette détention ont été réalisées sur la base d'un prix par transparence de 1 692,76 € par action SSPLV.

A ce jour, Cristal Union détient, indirectement par l'intermédiaire de la Société Vermandoise de Sucreries, 270 156 actions SSPLV représentant autant de droits de vote, soit 56,51% du capital et des droits de vote de la société¹.

Les co-initiateurs s'engagent irrévocablement à acquérir la totalité des actions SSPLV non détenues directement par Société Vermandoise de Sucreries, soit au total 207 897 actions, représentant 43,49% du capital, au prix de **1 692,76 € par action**.

En application des articles 237-14 et suivants du règlement général, les co-initiateurs ont l'intention de demander, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions SSPLV non présentées à l'offre, au prix de 1 692,76 € par action.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information des co-initiateurs (article 231-18 du règlement général) et le projet de note en réponse de la société SSPLV (article 231-19 du règlement général) ont été déposés et sont diffusés conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

Il est précisé enfin que les sociétés Cristal Union et Société Champenoise de Gestion ont déposé ce jour, par l'intermédiaire de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, et en application des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général, un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Société Vermandoise de Sucreries, co-initiatrice de la présente offre.

2. La cotation des actions SSPLV sera reprise le 2 février 2012.

¹ Sur la base d'un capital composé de 478 053 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.